

CLP : s'y retrouver avec le nouveau classement

Bonnes pratiques
13.08.2015

Pour comprendre le nouveau classement et classer vos produits phytosanitaires, téléchargez votre affichette.

TABLEAU D'ÉQUIVALENCE CLP/DPD DES PRINCIPAUX ÉTIQUETAGES				DIRECTIVE PRÉPARATIONS DANGEREUSES (DPD)	
CLASSIFICATION LABELLING AND PACKAGING (CLP)				Symboles et indications de danger	
Picto-grammes de danger	Mentions d'avertissement	Mentions de danger H	Libellés		Phrases de risque R
	Danger	H301	Toxique en cas d'ingestion		R25
		H311	Toxique par contact cutané		R24
		H331	Toxique par inhalation		R23
	Attention	H302	Nocif en cas d'ingestion		R22
		H312	Nocif par contact cutané		R21
		H332	Nocif par inhalation		R20
	Danger	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires		R65
		H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques		R68
	Attention	H351	Susceptible de provoquer le cancer		R40
		H361d	Susceptible de nuire au fœtus		R63
		H361f	Susceptible de nuire à la fertilité		R62
		H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée		R48/22
		H318	Provoque des lésions oculaires graves		R41
	Attention	H315	Provoque une irritation cutanée		R38
		H317	Peut provoquer une allergie cutanée		R43
		H319	Provoque une sévère irritation des yeux		R36
		H335	Peut irriter les voies respiratoires		R37
		H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges		R67
	Attention	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques		R50
		H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme		R50/53
	Pas de mention	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme		R51/53
Pas de pictogramme	Pas de mention	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Pas de symbole	R52/53

RAPPEL

Les produits classés toxiques ou C.M.R. (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) doivent être séparés des autres produits.

COMMENT LES RECONNAÎTRE ?

	(valable jusqu'en 2015)	Classement CLP
Toxique		
CMR (exemples)	CMR 3 R 40 R 62 R 63 R 68	CMR 2 H 351 H 361f H 361d H 341

5 RÈGLES D'OR
POUR LA MANIPULATION
DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

- 1 Lire l'étiquette
- 2 Être vigilant, séparer les zones professionnelles de l'espace familial
- 3 Avoir de quoi se laver à tout moment
- 4 Maintenir pulvérisateur et cabine en bon état
- 5 Porter un vêtement de travail réservé aux produits phytosanitaires à compléter avec des équipements de protection individuelle adaptés (EPI)

syngenta.

Téléchargez l'affichette :

Tags:

dossier préparer

[Tableau d'équivalence CLP/DPD des principaux étiquetages](#) 706.72 ko